

**REGLEMENT JEU SPECIAL NOUVEL AN CHINOIS « L'ANNEE DU COCHON »
du 5 au 14 Février 2019**

Jeu Gratuit et sans obligation d'achat

Article 1 – Le Casino de Saint-Julien SAS met en place un jeu dont la dénomination commerciale est «Jeu Spécial Nouvel An Chinois – Année du Cochon».

Article 2 – Le jeu se déroulera du Mardi 5 février 2019 à 10h au jeudi 14 février 2019 à 21h soit 10 jours de jeu.

Article 3 – Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans et non interdite de jeu (à l'exception du personnel de l'établissement) ayant passé le contrôle aux entrées.

Article 4 – Déroulement du jeu :

a/ Distribution à l'accueil du casino durant toute la période du jeu de bulletins de participation comportant une partie réservée à l'inscription des coordonnées de la personne (nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone et mention RGPD)

Il ne sera accepté qu'un bulletin de participation par personne et par jour pour toute la durée du jeu. Tous les bulletins de jeu seront récoltés dans une urne située à l'accueil du casino. Ils seront contrôlés chaque jour par un membre du comité de direction.

Tout bulletin illisible, raturé, photocopié, ou falsifié sera éliminé.

b/ Une tirelire-cochon (de type pinata) sera mise en place à l'accueil du casino. Celle-ci comportera une dotation initiale du casino de 2000€. Cette dotation sera agrémentée quotidiennement d'une somme égale au nombre d'entrées de la veille. Chaque entrée générera 1 € de plus dans la tirelire, et ce pour toute la durée du jeu.

c/ Un tirage au sort sera réalisé à l'issue des 10 jours de jeu, le Jeudi 14 Février à 21h, parmi tous les bulletins de jeu récoltés.

Le ou la gagnant(e) du tirage au sort aura 2 chances de briser, les yeux bandés, la tirelire-cochon à l'aide d'un bâton prévu à cet effet afin de remporter le montant de la cagnotte.

Si à l'issue de ces 2 essais, si la tirelire n'est pas brisée, il sera procédé à un second tirage au sort, et ainsi de suite.

Ce jeu est doté d'une cagnotte d'un montant initial de 2000€ auquel s'ajoutera chaque jour 1€ par visiteur (environ 200€ par jour sur 10 jours), soit un montant total d'environ 4000€. (montant pouvant varier)

Article 5 – Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, n° de tel et email). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et l'acheminement des dotations.

Tout participant qui ne souhaiterait pas que ses coordonnées soient saisies doit en informer l'organisateur en ne cochant pas la case destinée à cet effet sur le bulletin de participation.

CNIL : Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, dite « Loi informatique et Libertés », toute personne bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles la concernant auprès de l'organisateur. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à info@casino-saint-julien.com ou à l'adresse postale de l'organisateur – Casino de Saint-Julien – Route d'Annecy 74160 SAINT-JULIEN EN GENEVOIS.

Article 6 – Seules les personnes munies d'une pièce d'identité ou de leur Carte Player se verront remettre leur bon d'échange (montant égal à la cagnotte finale).

Article 7 – Chaque bon d'échange devra être accepté et ne pourra en aucun cas être échangé contre des espèces. Celui-ci est nominatif et non cessible.

Article 8 – La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'organisateur.

Article 9 – L'organisateur se réserve le droit, sans préavis, d'interrompre, d'annuler ou de modifier le jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient sans avoir à en justifier les raisons. Sa responsabilité ne serait pas engagée de ce fait.

Article 10 – Le règlement complet peut être obtenu sur simple demande auprès de l'organisateur sur place ou sur le site internet www.casino-saint-julien.com